



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/298
10 avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATÉE DU 9 AVRIL 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU KAZAKSTAN, DU
KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN ET DU TADJIKISTAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie concernant le règlement de la situation au Tadjikistan et en Afghanistan, adoptée à Douchanbé, le 5 avril 1997, à l'issue d'une réunion consultative (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) S. LAVROV

La Représentante permanente de la
République du Kazakstan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. ARYSTANBEKOVA

La Représentante permanente de la
République du Kirghizistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Z. ESHMAMBETOVA

Le Représentant permanent par intérim
de la République d'Ouzbékistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) A. VOHIDOV

Le Représentant permanent de la
République du Tadjikistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) R. ALIMOV

Annexe

DÉCLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU KAZAKSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN
ET DU TADJIKISTAN, ADOPTÉE À DOUCHANBÉ, LE 5 AVRIL 1997, À L'ISSUE
D'UNE RÉUNION CONSULTATIVE

Les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République du Kazakstan, de la République du Kirghizistan, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan ont tenu une réunion à Douchanbé, le 5 avril 1997, au cours de laquelle ils ont analysé la situation actuelle et les perspectives pour le développement ultérieur des liens bilatéraux et multilatéraux entre les pays participants à cette réunion; ils ont également procédé à un échange de vues sur différents aspects du règlement politique du conflit intertadjik.

Les participants à la réunion ont noté que les liens économiques, humanitaires et autres tissés au cours de l'histoire créaient des conditions propices pour promouvoir ultérieurement une coopération efficace sur la base de l'avantage mutuel, aux niveaux bilatéral et multilatéral. À cet égard, ils ont souligné l'importance du processus d'intégration et de rapprochement dans le cadre de la Communauté d'États indépendants (CEI) et de l'union économique formée par les pays d'Asie centrale.

Les participants à la réunion ont exprimé leur soutien aux dirigeants du Tadjikistan et de l'Opposition tadjike unie (OTU) dans leurs efforts pour continuer à stabiliser la situation dans la République et assurer la réconciliation nationale. Après avoir constaté que des progrès sensibles avaient été enregistrés dernièrement dans les pourparlers intertadjiks sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ils ont souligné la nécessité pour les parties tadjikes de respecter scrupuleusement les accords conclus et d'oeuvrer sans relâche pour faire avancer les négociations. Dans ce contexte, les travaux menés par les délégations des parties tadjikes lors de la prochaine série de pourparlers à Téhéran devraient être constructifs et fructueux.

Les ministres des affaires étrangères ont accueilli favorablement la proposition d'organiser à Moscou une rencontre entre le Président du Tadjikistan et le chef de l'OTU pour signer un accord commun qui scellerait définitivement la paix et la réconciliation nationale au Tadjikistan.

Faisant référence à la déclaration conjointe adoptée le 28 mars dernier à la réunion du Conseil des chefs d'État de la CEI, au sujet du Tadjikistan (voir S/1997/268, annexe IV), les participants à la réunion ont souligné que leurs pays respectifs continueraient de prêter leur concours dans toute la mesure du possible pour promouvoir un règlement pacifique au Tadjikistan, et qu'ils entendaient aussi fournir une assistance économique et humanitaire à cette république.

Les participants à la réunion ont affirmé qu'ils étaient disposés à appuyer la mise en oeuvre concrète des accords intertadjiks relatifs aux aspects militaires. Il a été convenu d'accélérer l'analyse conjointe des questions liées à l'utilisation des possibilités que les Forces collectives de maintien de

la paix et du contingent des gardes frontière des pays de la CEI déployé au Tadjikistan pouvaient offrir à cette fin.

Dans le contexte de l'examen des questions relatives au règlement tadjik, les participants à la réunion se sont déclarés préoccupés par la persistance de la résistance armée en Afghanistan et le danger d'une nouvelle escalade du conflit dans ce pays. Ils ont affirmé que leurs gouvernements étaient favorables à l'arrêt immédiat des combats, à la recherche d'un terrain d'entente par les parties au conflit et au respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'Afghanistan. Les participants ont ajouté que leurs gouvernements étaient disposés à coopérer étroitement dans l'avenir en vue d'assurer la sécurité aux frontières extérieures de la Communauté d'États indépendants et ils ont engagé les pays intéressés à contribuer activement à la recherche d'une solution politique au problème afghan.

Le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie

(Signé) B. N. PASTOUKHOV

Le Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakstan

(Signé) K. K. TOKAEV

Le Ministre des affaires étrangères de la République du Kirghizistan

(Signé) R. I. OTOUNBAEVA

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan

(Signé) A. K. KAMILOV

Le Ministre des affaires étrangères de la République Tadjikistan

(Signé) T. N. NAZAROV
